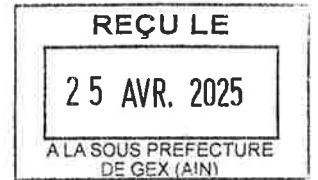


AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
DE **LELEX**

**Nombre de membres**

afférents au C.M : 11  
en exercice : 08  
qui ont pris part  
à la délibération : 06

**SEANCE du 01 avril 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le 1<sup>er</sup> avril,  
à 19h00, le conseil municipal de cette commune,  
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit  
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous  
la présidence de Monsieur Roger GROSSIORD, Maire,

Date de convocation  
26/03/2025

**Etaient présents :**

LEVRIER Patrick Adjoint  
Gilles PERONNET Sacha TREMBLAY, GROSGURIN Jean-pierre.

Date d'affichage  
26/03/2025

**Excusées :** Delphine GABRIEL-ROBEZ pouvoir à Patrick LEVRIER  
Laurence GROSGURIN

**Absent :** Jacques MERMET

**Elu secrétaire de séance :** Gilles PERONNET

**OBJET DE LA DELIBERATION : Adhésion à la Convention Territoriale Globale CAF**

Monsieur le Maire rappelle qu'une première Convention Territoriale Globale (CTG) a lié la CAF de l'Ain, Pays de Gex agglo et 10 communes du territoire sur la période 2021-2024.

La CTG 2021-2024 a constitué le cadre contractuel par lequel la CAF a formalisé son engagement auprès de la communauté d'agglomération ainsi que des communes sur l'ensemble des domaines d'intervention de la CAF en matière de service aux familles (petite enfance, enfance et jeunesse, soutien à la parentalité, animation de la vie sociale, handicap et prévention santé, logement, accès aux droits...).

Afin de garantir le maintien et la poursuite de l'accompagnement financier de la CAF pour les services proposés aux familles, il convient d'anticiper l'élaboration de la CTG pour la période 2025-2029 par la signature d'une nouvelle convention cadre. Cette convention déterminera le champ du partenariat ainsi que les conditions et moyens nécessaires à la mise en œuvre d'un projet social de territoire (méthodologie, modalités, moyens financiers...) pour maintenir, améliorer et/ou développer une offre de service de qualité en direction des familles sur l'ensemble du territoire.

La nouvelle CTG de la période 2025-2029 sera recentrée sur les thématiques petite enfance, parentalité et enfance/jeunesse. Par ailleurs, en plus des 10 communes déjà intégrées dans la précédente CTG, elle sera également ouverte à toutes les communes du Pays de Gex qui souhaiteront intégrer ce dispositif, leur ouvrant le droit à l'obtention de bonus de territoire.

Le conseil ouï l'exposé du maire

Après en avoir délibéré par 06 voix POUR 00 voix CONTRE 00 ABSTENTION

**APPROUVE** le contrat cadre de la Convention Territoriale Globale à passer avec la CAF de l'Ain

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous documents s'y rapportant

Pour copie conforme  
Le Maire  
Roger GROSSIORD



*[Signature]*